

218C0832
FR0004191674-FS0429

4 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DIRECT ENERGIE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 mai 2018, la société par actions simplifiée Impala¹ (4 rue Euler, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 avril 2018, le seuil de 1/3 du capital de la société DIRECT ENERGIE et détenir individuellement 15 000 000 actions DIRECT ENERGIE représentant 25 958 434 droits de vote, soit 33,28% du capital et 35,72% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société DIRECT ENERGIE.

À cette occasion, le concert composé des sociétés Impala¹, AMS Industries³, Lov Group Invest⁴ et EBM Trirhena AG⁵, **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir 27 850 240 actions DIRECT ENERGIE représentant 49 366 894 droits de vote, soit 61,79% du capital et 67,93% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Impala ³	15 000 000	33,28	25 958 434	35,72
AMS Industries ¹	8 307 826	18,43	14 323 632	19,71
Lov Group Invest ⁴	2 474 544	5,49	4 949 088	6,81
EBM Trirhena AG ⁵	2 067 870	4,59	4 135 740	5,69
Total concert	27 850 240	61,79	49 366 894	67,93

¹ Contrôlée par M. Jacques Veyrat.

² Sur la base d'un capital composé de 45 096 418 actions représentant 72 670 015 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Contrôlée par M. Jean-Paul Bize (sise 41 avenue George V, 75008 Paris).

⁴ Contrôlée par M. Stéphane Courbit.

⁵ Contrôlée par EBM, une coopérative de droit suisse active dans le domaine de l'énergie (*Coopérative Elektra Birseck*).